

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 23 Septembre 1824.

A V E C P E R M I S S I O N D U M A G I S T R A T.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Conformément à la loi souveraine émanée de LL. EE. l'Avoyer, Petit et Grand-Conseil de la ville et république de Berne, en date du 14 Juin 1823, concernant les impôts pour subvenir aux frais résultant de l'assistance des pauvres de l'Administration des affaires communales, les Conseils communaux des Communes de Gessenay, avec l'Abländschen, Châtelet et Lauvise, préfecture de Gessenay, ont rédigé un règlement relatif aux impôts susmentionnés. Ce règlement se trouve déposé dès-à-présent jusqu'au 15 Novembre prochain, dans les secrétariats des dites trois Communes, où tous les contribuables en peuvent prendre connaissance. Ceux qui pourraient trouver nécessaire de faire quelques observations ou oppositions à ce sujet, les déposeront rédigées par écrit pendant le prédit tems, dans les secrétariats sus-indiqués. Ce tems échu, les Conseils communaux soumettront à un examen les observations et oppositions faites, en adopteront ce qui sera trouvé admissible, et les enverront ensuite avec le règlement à LL. EE. du Petit-Conseil du Canton de Berne, pour en décider. — Pendant le susdit terme, d'ici au 15 Novembre, il sera de plus déposé aux prédicts secrétariats, deux projets concernant le maintien futur de la route conduisant depuis le marais jusqu'au Vanel, par la Commune de Gessenay. D'après ces projets, qui sont de même fondés sur la précitée loi souveraine, la servitude en question serait répartie sur tous les biens-fonds, maisons, droits, foyers ou ménages, ces derniers lorsqu'ils ne possèderaient aucun bien, qui se trouvent sur la Commune respective. Concernant ces deux projets relatifs à une servitude nouvelle mais indispensable, tombant à la charge des Communes de Gessenay, les intéressés peuvent de même faire pendant le prédit terme, aux lieux indiqués, les observations qu'ils jugent à-propos, afin qu'elles puissent être mises en délibération, avec les projets même. Donné p. la conduite des intéressés, avec permission de M. le préfet Matti, à Gessenay, ce 4 Sept. 1824.

C. ROMANG, not., greffier préfectorial.

2. Ensuite des préalables d'usage, le Sieur Félix Roulet, notaire aux Ponts, tant en sa qualité de procureur de Lucie née Huguenin, femme de Frédéric Monard, qu'en celle de tuteur juridiquement établi à Frédérique-Louise, Elise, Julie-Honorine et Frédéric-Alexandre, fils et filles de Frédéric Huguenin, de la Chaux-du-Milieu, ci-devant justicier en l'honorable Justice de Rochefort, et de défunte Julie née Huguenin-Bergenat, son épouse; se présentera devant l'honorable Justice de la Brévine, à l'audience du Vendredi 1^{er} Octobre prochain, pour postuler au nom de sa commettante et de ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs dudit Frédéric Huguenin leur père. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des droits de s'opposer à cette demande en renonciation, sont sommés et requis de se présenter en dite Justice le dit jour à dix heures du matin, pour les faire valoir, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de la Brévine, le 21 Août 1824.

Par ord. J.-F. HUGUENIN, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

3. Vu la plainte parvenue au Magistrat, que plusieurs marchands de bois, tout en exposant publiquement leur bois en vente par chars ou autrement dans les rues, places et marchés publics de cette ville, se refusent à en indiquer et garantir la mesure aux acheteurs, et ne veulent le vendre qu'en bloc, dans le but d'é luder les mesures de police par Nous précédemment adoptées pour soustraire les consommateurs aux fraudes auxquelles ils étaient exposés, et vu qu'un pareil refus, qui d'ailleurs annonce l'intention manifeste de la part des vendeurs de tromper les acheteurs, est contraire à l'usage reçu et à l'ordre des marchés publics; vu enfin qu'il appartient à la police de régler en cas d'abus les conditions auxquelles l'exposition en vente des diverses denrées de consommation peut et doit avoir lieu dans les dits marchés, il est, à dater de la présente publication, statué:

Tout vendeur de bois qui, ayant exposé du bois en vente dans les rues, places et marchés publics de cette ville, se refusera, lorsqu'il en

sera formellement requis par l'acheteur, à lui en garantir la mesure et à consentir au mesurage, sera envisagé comme ayant dessein de surprendre et de tromper son acheteur, et en conséquence, sur la plainte qui en sera portée aux Préposés à la police des marchés, en sera immédiatement expulsé, et sera tenu d'évacuer incessamment et sans retard, sur l'ordre qui lui en sera donné, la place qu'il occupait, avec défense d'en occuper une autre pendant toute la tenue du marché. Donné pour être publié et affiché aux lieux et en la forme ordinaires, à l'hôtel-ville, le 14 Septembre 1824.

Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. Ensuite de permission obtenue, et le Lundi 4 Octobre, M.^e Fleury exposera en mises publiques, dans son domicile à Colombier, divers meubles et effets, tels que matelas, couvertures, lits de plume, chaises, buffets, batterie de cuisine, un poids à la romaine pouvant peser jusqu'à 250 lb.; plus, divers outils de vigne, colliers, tirans, chaînes, joug et torches à bœufs, etc. Les dites enchères commenceront à neuf heures du matin.

5. M. le maître-bourgeois Steiner vendra par voie de minute déposée chez lui, le Vendredi 1^{er} Octobre prochain, à 2 heures après midi, la partie de la possession qui lui reste, située près de l'Evole et sur la route nouvellement établie; elle consiste: 1^o en une maison jouissant d'une très-belle vue, et composée d'un étage, où il y a cuisine, chambre à manger, chambre qui peut servir de jardin d'hiver, et d'un caveau; de trois chambres au 2^e étage et galetas. 2^o En quatre terrasses garnies d'arbres fruitiers d'excellentes espèces, et d'une treille d'un très-grand produit et de la meilleure qualité de raisins. L'enchère commencera à 2 heures après midi, et finira à 3 heures précises par l'adjudication de cet immeuble à celui qui en aura le plus offert sur le prix auquel il sera mis en vente. Les conditions de l'enchère seront portées sur la minute: on pourra en prendre connaissance chez le propriétaire.

6. MM. les Syndics à la masse de feu le Sieur Frédéric Martin allié Tschagggeny, rappellent par le présent avis, que l'enchère du domaine dit le Plan Martin-Tschagggeny, aura définitivement lieu le Jeudi 30 Septembre courant, à 3 heures après midi, au greffe de Neuchâtel, ainsi que l'annonçait la feuille d'avis de cette ville en date des 1^{er}, 8 et 15 Juillet dernier. Ce domaine, situé au-dessus de la ville de Neuchâtel, jouissant de la vue magnifique de la chaîne des Alpes, du lac, de la ville et de ses environs, se compose d'une maison de maître bien distribuée, dont les appartemens sont remis à neuf, d'un établissement d'encavage qui ne laisse rien à désirer, cave à voûte forte creusée dans le roc et pouvant contenir 200 bosses de vin; maison de vigneron, écurie et grenier à foin; au midi des maisons, environ 30 ouvriers de vignes en rouge, d'un bon plant, verger, jardins et terrasses garnis d'arbres fruitiers en pleine valeur. — Les amateurs pourront s'adresser pour l'examen de ce domaine et les conditions de l'enchère, à M. le maître-bourgeois Steiner, ou M. Louis Pettavel, membre du Petit-Conseil.

7. MM. les Syndics à la masse Silliman Wavre et C.^e à Neuchâtel, exposeront à l'enchère par voie de minute, les immeubles suivans, appartenant à M. Alphonse Lardy: 1^o une vigne dite la vigne du Coin, contenant 6 1/2 ouvr., joute de vent M.^{me} LeBel, de bise le chemin de Bôle à Reuse, de joran M. le capitaine Jaquet, et d'ubère le chemin des vignes. 2^o Une dite lieu dit la Grand-vigne, contenant 14 ouvr., joute de vent M. Chs. de Sandoz, président du Conseil d'Etat et autres, de bise les héritiers de feu M. Pettavel-Sandoz, de joran M.^{me} Borel de Biche et autres, d'ubère M. l'ancien Piquet et autres. 3^o Une dite lieu dit au Mar-d'or, contenant 1 3/4 ouvr., joute de vent M. Charles de Sandoz, président du Conseil-d'Etat, de bise les héritiers de feu M. Pettavel-Sandoz de joran une vigne dépendante de la cure de Bôle, d'ubère M. Ravenel père. 4^o Une dite au Chapon du sentier, contenant 2 1/2 ouvr., joute de vent M.^{me} Borel de Biche, de bise M. l'ancien Piquet et autres, de joran M. Chs. de Sandoz, président du Conseil-d'Etat, et d'ubère le terrain de la

Communauté de Bôle. 5^o Une dite au Chapon-Marion, contenant 5 ouvr., joute de vent le chemin de Bôle à Reuse, de bise M.^{me} Borel de Biche, de joran M.^{me} LeBel, et d'ubère le Sieur Huguenin, boucher. 6^o Une dite au Grand-vigné, contenant 7 1/2 ouvr., joute de vent le Sieur ancien Pettavel, de bise la noble hoirie de Pierre et autres, de joran M. A.-S. Wavre, et d'ubère M. Pettavel-Meiller et autres. Tous ces immeubles, situés dans les meilleurs quartiers de Bôle et en bon état, seront exposés successivement en vente, récolte pendante, le Lundi 27 Septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, dans le cabaret du Sieur Frédéric Roy à Bôle, aux conditions qui seront lues avant la dite enchère, et desquelles on pourra prendre connaissance au greffe de Neuchâtel avant le jour de l'échûte.

8. A vendre, récolte pendante, à des prix bas et à des conditions avantageuses, en l'étude de M. L.-H. Clerc, notaire, neuf morcels de vigne de 2, 4, 6, 7, 8 et 10 ouvr., en bon état, dans les meilleurs quartiers de la ville, tant en vent qu'en bise, et un de 5 ouvr. près Champvevey; plus, un verger garni d'arbres fruitiers en valeur, d'environ 4 poses, où il y a un bon puits, situé au-dessous de Fahy-Gigaud. La minute de ces immeubles, déposée chez le susdit notaire, indiquera aux amateurs les quartiers, les limites et les prix en sus desquels la vente aura définitivement lieu chez lui, Vendredi 1^{er} Octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi.

9. Le Lundi 27 Septembre courant, dès les dix heures du matin, on vendra à l'auberge dite l'hôtel de Nemours, au Landeron, sous de favorables conditions, environ 34 ouvriers de vigne rière Cressier et le Landeron, la majeure partie très-bonne et en bien bon état, et environ 25 poses de pré. S'adr. p. voir les lieux, au Sieur Athanase Quellet, qui s'empressera de les faire connaître.

10. M. Franç.-Louis Paris offre à vendre les immeubles suivans: 1^o Aux Rochettes, rière Auvernier, une vigne d'environ 2 ouvriers, estimée à L. 200 l'ouvrier. 2^o Au Châtelard, rière Peseux, une vigne contenant 1 1/4 ouvr., estimée à L. 252 l'ouvrier. 3^o Aux Repaires, rière Neuchâtel, une vigne contenant environ 8 1/2 ouvr., mise à L. 140 l'ouvrier. 4^o A Fahy, une vigne contenant environ 12 1/4 ouvr., mise à L. 160 l'ouvrier. 5^o A la fin de Peseux, un champ d'environ 2 1/4 poses, mis à 60 louis la pose. 6^o Et enfin, à Bouillerin, rière Corcelles, un autre champ contenant environ 1 1/2 poses, évalué à L. 500 la pose. Les champs sont en très-bon état, et les vignes sont très-belles et bien tenues: celles-ci seront vendues raisins pendans, et on ne demandera aucune bonification de culture. En sus des prix sus-indiqués, ces divers immeubles seront vendus au plus offrant, sous de favorables conditions, dans l'étude du notaire I.-H. Clerc, le Mardi 28 Septembre courant, à 3 heures de l'après-midi.

11. MM. Schouffelberger frères exposent en vente publique, par la voie de la minute, dont les conditions sont déposées chez M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, le domaine qu'ils possèdent à Motiers-Travers, tel qu'ils l'ont hérité de feu M. de Baillods. Il consiste en vingt-sept et demie poses de terres en un max et en nature de champs, prés, jardin et verger; en une vaste maison et bâtiment de grange avec remise et écurie; le tout récemment et solidement bâti en pierres, couvert en tuiles. La maison est composée d'un rez-de-chaussée contenant une cuisine et six chambres, dont trois à fourneaux et cheminées; d'un étage contenant cuisine et huit chambres, ayant toutes fourneaux ou cheminées; de deux caves à voûtes fortes et diverses dépendances. Cette propriété est placée au centre du village de Motiers; sa belle et commode exposition, ainsi que le bon état des terres, ne laissent rien à désirer. Elle est estimée vingt-cinq mille francs de Neuchâtel, et sera vendue au plus offrant, chez le susdit notaire, le Vendredi 1^{er} Octobre prochain, à deux heures après midi, où est aussi déposé un plan géométrique du domaine.

12. Le Sieur J.-P. Bardet, marchand à Neuchâtel, offre à vendre par voie de minute à la huitaine, suivant coutume, une maison qu'il possède au bourg de Valangin, vis-à-vis celle de M. le lieutenant Quinche et du grand-sautier Vuillémmin,

consistant en deux appartemens très-comodes, ayant chacun sa cuisine et un cabinet, un grand galetas et deux belles et bonnes caves; plus, un jardin contigu du côté d'ubère: joute le tout la place du bourg de joran, le Seyon d'ubère, etc. Les amateurs de ces immeubles peuvent s'adresser au propriétaire, rue de la Poste à Neuchâtel, ou au Sieur Breguet, greffier de Valangin, qui est dépositaire de la minute, et qui recevra les enchères dès le 13 Novembre prochain, à deux heures après midi.

13. Le moulin dit de la Boucherie, franc de cens directs, dans la ville d'Estavayé-le-lac, ayant rouages à moudre, gruoire, scie à bois, rebatte p. chanvre, cylindre à huile, sur l'eau du ruisseau dit des Moulins, qui ne manque jamais; boulangerie, vaste jardin et belles places d'aisances, sera exposé vendable par voie d'enchère publique, à l'auberge du grand Cerf à Estavayé, les Mercredis 15, 22 et 29 Septembre 1824, dès les 9 heures du matin, sous de favorables conditions, dont on peut prendre connaissance à l'avance chez l'official Sansonnens à Estavayé. — Et pour le cas que la vente n'ait pas lieu, on procédera à une mise d'amodiation, le dernier jour des mises 29 Septembre dit.

14. M. le colonel de Morel offre à vendre par voie de minute, le beau domaine qu'il possède à Colombier, consistant en une maison de maître à l'extrémité de vent du village, solidement bâtie et en bon état, avec cour, jardin très-vaste, fontaine, etc.; un très-beau bâtiment rural récemment construit, renfermant un très-bel établissement de pressoirs et d'excellentes caves bien meublées; une bonne maison de vigneron dans le centre du village; au-delà de 200 ouvriers de vignes dans les meilleurs quartiers de Colombier, en majeure partie très-bonnes et dans le meilleur état, et environ 58 poses en jardin, vergers, prés et champs, dont 7 poses en un max sont attenantes à la maison. Ce domaine est assez avantageusement connu p. qu'il soit inutile d'en faire une énumération plus détaillée: on en remettra d'ailleurs des états à MM. les amateurs, s'ils le jugent convenable. On peut l'acquérir avec d'autant plus de connaissance de cause, que le produit exact des vignes est connu depuis 40 ans. La vente de cette belle propriété aura lieu à Neuchâtel, le Jeudi 30 Septembre courant, à deux heures de l'après-midi, dans l'étude du notaire Isaac-Henri Clerc, où MM. les amateurs sont invités à se rencontrer. S'adresser p. voir les lieux, à M. le lieutenant d'artillerie Ferdinand de Morel, à Colombier, et p. les conditions au dit Sieur notaire Clerc.

ON OFFRE A VENDRE.

15. Chez M. Prince-Wittnauer, libraire, Dictionnaires de la langue française, par Gattel, Boiste, Ch. Nodier, etc. etc., idem de géographie par Macarti, 2 gros vol. avec 13 cartes, édit. 1824; idem de Vosgien; grandes cartes de l'Europe par Hérisson. Fournitures de bureau et de dessin, carton de Bristol p. peindre, etc. Il vient de recevoir un nouvel envoi de plumes à écrire, dont la qualité ne laisse rien à désirer, et qu'il cédera au bas prix de 6, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16 batz le cent, et à un prix plus avantageux encoré, en en prenant par millier.

16. Chez J.-J. Paschoud, impr. libr. à Genève: Chefs-d'œuvre ou Sermons choisis de Jaques Saurin, pasteur à la Haie, suivis de fragmens de quelques autres sermons du même auteur, par les soins de M. J.-J. Chenevière, pasteur et prof. à Genève, précédé d'observations sur l'éloquence de la chaire, par l'éditeur, 4 vol. 8°, cartonné à la Bradel, servant de reliure, 18 fr. Tomes 7, 8, 9, 10, histoire de la révolution française, par Ch. Lacretelle le jeune, 4 vol. 8°, 24 fr. Histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, tomes 1, 2. 12 fr. Mémoires sur la guerre de 1809, en Allemagne, avec les opérations particulières des corps d'Italie, de Pologne, de Saxe, de Naples et de Walcheren, par le général Pelet, ses reconnaissances et ses divers travaux, la correspondance de Napoléon avec le Major-général, les Maréchaux, les Commandans en chef, etc., accompagnés de pièces justificatives et inédites, 2 vol. 8°, 14 fr. Les hermites en liberté, par Jay et Jouy, 2 vol. in-12, 6 fr. Pèlerinage en Italie, par L.* 3 vol. in-12, fig. 6 fr. Le ministère et la France, par Salvandy, 8°, 2 fr. 50 c. De la censure que l'on vient d'établir, par le Vicomte de Châteaubriant, 8°, 1 fr. 25 c. Les épreuves de la vie, 4 vol. in-12, 10 fr. La Messénienne sur Lord Byron, par C. DeLavigne, 8°, 1 fr. 50 c. L'Italie avant la domination des romains, par Micali, ouvrage couronné, traduit de l'italien, avec des notes et des éclaircissemens historiq., par Raoul-Rochette, 4 v. 8° et atlas f.°, 75 fr. Les prix sont argent de France, qu'il faut affranchir avec les demandes.

17. Un excellent piano-forté à 4 tons, neuf et de la plus grande justesse, que l'on cédera à des conditions avantageuses. S'adr. pour le voir à l'auberge du Poisson.

18. Chez Jean Dreher, facteur d'orgues et de forte-piano, à Fribourg en Suisse, plusieurs clavecins très-propres et du nouveau goût, à 5 octaves et 2 pédales, et d'autres à 5 1/2 octaves et 3 pédales, avec des touches blanches. S'adresser au susdit p. les voir et p. le prix.

19. Chez M. de Pury-Chatelain, environ 60 setiers vin rouge 1822, du cru des quartiers les plus distingués.

20. Chez M.^{me} Meuron-Perregaux, un fourneau en catelles bleu et blanc, à bas prix.

21. Chez J.-H. Comtesse, jardinier à Bevaix, des espèces d'arbres plein-vents, demi-tiges et espaliers, pêchers, abricotiers, poiriers, pomiers, pruniers, mûriers de la grosse espèce, de même que des peupliers d'Italie. Il sera accommodant p. les prix, et se transportera chez les amateurs, où il pourra planter les arbres lui-même.

22. Environ dix quintaux de paille, et un harnais tout-à-fait neuf, que l'on céderait à très-bon compte, faute de place, ainsi que la paille. S'adr. à l'abbaye de Bevaix.

23. Le Sieur Jean-Louis Blanchoud, vigneron expert de Vevey, a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires de vignes, d'ici au 1^{er} Decembre prochain, des mêmes plants, soit poudrettes premier choix de la Vaux, telles qu'il en a déjà fourni les années précédentes et au plus juste prix. Il se flatte que les personnes qui voudront lui accorder leur confiance, auront lieu d'être satisfaites à tous égards. Il les garantit dans leur maturité en les livrant, et se fera un plaisir de donner toutes les instructions nécessaires p. en obtenir le meilleur résultat. Le dit Sieur Blanchoud sera logé à l'hôtel des Balances de cette ville, dès le Vendredi 24 au Mercredi 29 courant.

24. Un pressoir de 35 à 40 gerles, en très-bon état, l'écrou et la vis en noyer bien ferrés; plus, un laigre de la contenance de mille pots, aussi en bon état: le tout au plus juste prix. S'adr. à M. l'avocat Jeanrenaud à Neuchâtel, ou à M.^{me} Desaulles, chez M. le notaire Thomas, à Cressier.

25. Chez M. le maître-bourgeois F. de Petitpierre, des vins blanc et rouge de la meilleure qualité, du dernier cru, à 4 batz le pot, en en prenant par brande, ainsi que du vin rouge 1819, à 9 batz.

26. Chez M.^{me} Balay, à Serrières, un pressoir neuf de la contenance de 10 gerles; une bonne pompe, et plusieurs bosses à char.

27. M.^{me} Julii Steiner, dans son magasin sur la Place, vient de recevoir un assortiment complet de mérinos de toutes couleurs et qualités, dans les prix de 12 à 24 batz, dits de 1/4 et 1/2, dits de Paris en 1/4 et 1/2, en blanc et en noir; caroline en coton et en laine, moiré p. meubles de toutes couleurs, à raies et à dessins, lady-coating 1/4, dans les plus belles nuances et qualités, p. manteaux de femmes et habillement d'hommes. — Outre son commerce de lits, tant à vendre qu'à louer, la même offre à vendre des crins et laines p. matelas, plume et duvet, édreton, triège d'Hollande, limoge, toile grise et futaine p. lits et doublure, dite blanche et en couleurs; toile de Flandre p. draps et p. chemises, dite ordinaire dans tous les prix, dite écru et mi-blanche, en pièces de 36 aunes, à 14 et 16 francs; mouchoirs de poche en fil, dits en fil et coton, basins p. meubles, piqués anglais, nankins larges, séduisantes en coton et soie à 14 batz, batiste écru en soie dans les derniers goûts, barège en laine p. schalls et p. robes, cotonnes, indiennes et guingans anglais de toutes couleurs et p. deuil, nappage anglais en coton, percales, mousselines brodées et unies p. rideaux et p. robes, bordures toute nouvelles p. rideaux, ainsi que le plus bel assortiment de franges en soie, en coton et en laine, ornemens de tout genre p. lits et croisées, bras de cheminées, foulards des Indes et de Lyon en soie, dits en coton, schalls en bourre de soie, en laine et en coton, dits circassienne à longues franges, de Paris; levantine, taffetas, cravates et fichus en soie, bordures en cachemire, gants de peau, etc. etc.

28. Un grand balancier, avec ses plateaux bien ferrés et leurs chaînes; un assortiment de poids en fer cru de 25, 50 et 100 lb., un dit en bon fer, depuis 1/8 jusqu'à 10 lb.: tous ces poids sont ajustés et marqués du contrôle de la ville. Plus, un coffre fort en bon état, ainsi qu'une presse à cacheter les lettres. On cédera tous ces objets à bon compte. S'adr. à Claparède fils aîné, serrurier, rue du Temple-neuf.

29. MM. Jaquet Bovet et Perrochet, viennent de recevoir un nouvel envoi d'eaux minérales de Geilnau, qu'ils détailleront, comme les précédentes, à 3 1/2 batz la demi-cruche. Ils continuent à être des mieux assortis en coton et plumes p. duvets, crins et laines p. matelas, à des prix extrêmement modiques et en première qualité.

30. Vingt-quatre Mercurus Suisses, de 1733 à 1763; plus, 73 almanachs in-4°, depuis 1733 à 1821, avec des anecdotes intéressantes. S'adr. au bureau d'avis.

31. MM. Ulric Verdan et Mentha, sur la Place, viennent de recevoir, (outre les articles de leur commerce de toiles peintes, dont ils sont toujours bien assortis, en jolis dessins, sur bonne qualité de toiles et en bon teint) un bel assortiment de plumes à écrire d'Hollande, reconnues de qualité supérieure, qu'ils peuvent céder à des prix avantageux. Ils espèrent continuer à satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, p. l'un ou l'autre de ces objets.

32. Quelques cents bouteilles vides, fortes et de bonne forme. S'adr. à Prince-Tissot, au Café, qui demande à acheter, un petit pressoir de 5 à 6 gerles.

33. Chez M. Samuel Delaprés, rière Morat, à des prix modiques, cinq lagrefass en très-bon état et avinés, de la contenance de 1500 à 2500 pots de Berne.

34. La Commission des Reverbères de la ville de Neuchâtel, desirant se défaire des anciens reverbères qui lui restent, les offre au public à des prix très-bas. Les personnes qui desireront faire l'acquisition d'un ou de plusieurs de ces reverbères, peuvent s'adresser à H. Heinzely, inspecteur de l'éclairage, à la secrétairerie-de-ville.

35. Chez la veuve Quinche, en face de l'hôtel-de-ville, de très-beau et bon café, ainsi que du sucre en pains, de première qualité, à bas prix.

36. Dix à douze bosses en chêne, de la contenance de 28 à 32 setiers, très bien conditionnées, dont une partie à portette et cerclees en fer. S'adr. p. les voir à M. l'ancien Benoit Bonhôte, à Peseux, qui a commission de les vendre à des prix accommodans.

37. Un pressoir en bois, en très-bon état et prêt à être monté; deux laigres de 4 à 5 bosses, à cercles de fer. S'adr. à M. Benoit Fornachon, maître boulanger à Peseux, qui, faute de place, cédera ces objets à un prix très-raisonnable.

38. Chez Pierre Bauvet, au Petit-Pontarlier, des poudrettes de bon plant et maintenues, venant de St. Saphorin (Lavaux), et qu'il cédera au prix courant le plus modique, aux amateurs qui lui indiqueront la quantité dont ils auront besoin soit p. l'automne ou p. le printemps.

39. A Bôle, chez M. le professeur Pettavel, un pressoir en bon état, différens meubles de cave, cuves p. la vendange, lagères, bosses à char, etc.

40. Petitpierre-Weiss, à Couvet, annonce qu'il a au service des amateurs deux beaux pressoirs en fer pour la vendange, actuellement prêts, qu'il offre à juste prix, sous la garantie pend. 1 an.

41. Un char-à-banc de côté, neuf et très-propre, avec flèche et limonière. S'adr. p. le voir chez Dupoil, maître sellier, et p. le prix à Jaq. Perrin, boulanger, à la Grand'rue.

42. Un bon fusil de chasse, et un dit de guerre, avec une giberne: les deux à très-bon compte. S'adr. au bureau d'avis.

43. Une bonne pendule à huit jours, sonnante heures et quarts en passant, et répétant de même. S'adresser à Borel, pendulier.

44. Les rablons de la ville, maintenant très-bien conditionnés. S'adresser à M. Ganeval, rue de l'Hôpital.

IMMEUBLES.

45. Une maison à Cormondrèche, appartenant à M. Erhard Borel, occupée par Abr.-Ls. Maire, maître charpentier. S'adr. à Clerc, arpenteur, à Corcelles.

46. Le tout ensemble ou séparément, le couvent ou domaine de la Val-Sainte, situé à 7 lieues de Fribourg, appartenant aux RR. PP. de la Congrégation du St. Rédempteur, consistant 1° en un grand corps de bâtiment avec cours et jardins, entouré d'un mur formant une vaste enceinte, à laquelle est attaché, un moulin, une forge, une scie, logemens du portier et du fermier, et de grandes écuries pour chevaux, vaches, etc. 2° Deux bons prés, ayant chacun une grange, contenant ensemble 82 1/3 poses, et suffisans à l'hivernage de 35 à 38 mères-vaches outre les genisses, ainsi qu'à l'entretien de 6 chevaux. 3° Quatre pâturages de la contenance de 61 3/4 poses. 4° Et en 33 2/3 poses de bois de sapin et de hêtre. Le tout est réuni en un seul max. S'adresser au R. P. Sébastien Heberlé, procureur à la Val-Sainte.

47. (Ou à louer p. Noël.) Une maison à Cormondrèche, composée de deux étages, avec pressoir et cave, ainsi que grange et écurie; un grand verger garni de beaucoup d'arbres fruitiers de bon rapport, deux ouvriers de vigne et un jardin à côté. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

48. De rencôtre, une harpe en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

49. De rencontre, un fourneau en catelles portatif, avec ses tuyaux. S'adr. à Tschaggny-Pury.

50. De rencontre: Dictionnaire de Boiste, Géographie d'Ostervald 2^d vol.; Thèmes français corrigés et non corrigés de Letellier, grammaire du même, et les Contes à ma fille par Bouilli. S'adr. au bureau d'avis.

(La suite au Supplément ci-joint.)

ON OFFRE À ÉCHANGER.

51. Contre du vin blanc 1823, ou de la vendange de la prochaine récolte, une montre neuve à répétition, boîte en or. S'adr. à M. Borel cadet, qui continue à vendre dans son bureau en face de l'hôpital, des toiles à paillasse de diverses largeurs, ainsi que des trièges et toiles $\frac{3}{4}$, rousses, en fil de ritte. Il offre de plus quelques grosses cordes, qui ont servi p. tour à monter le bois.

ON OFFRE À LOUER.

52. Pour Noël, le 2^e et le 3^e étage de la maison Breton. S'adr. à M.^{me} la ministre Petitpierre, rue du Château.
53. Pour Noël, un cabinet meublé ou sans meubles. S'adr. au 3^e étage de la maison de M. de Rougemont, rue des Moulins.
54. Pour Noël prochain, à la rue des Moulins, un logement p. des personnes propres et tranquilles. S'adr. à Jean-Pierre Kuntzer.
54. Un piano. S'adr. à M.^{me} DuCommun-Bosset.
55. De suite ou p. Noël, le 2^e étage d'une maison rue des Chavannes n^o 93, consistant en un poêle sur le devant, une cuisine, chambre et galetas sur le derrière, fermant à clef. S'adr. à M. Ch. Fornachon, rue de Flandre.
56. Dés. à présent, l'encavage de la maison Dardel-Bellejean, au faubourg, composé de deux caves meublées p. la contenance d'environ 70 bosses, deux pressoirs avec tines et autres accessoires. S'adr. à MM. Borel cadet, ou Jacottet, notaire.
57. De suite ou p. Noël, une boutique et arrière-boutique; plus, une cave, dans la maison Savoye, au bas de la rue des Chavannes.
58. De suite ou pour Noël prochain, un joli logement dans une des plus belles expositions du faubourg, entre la grande route et la promenade, ayant la vue du lac et des Alpes. Il est composé de trois chambres qui s'échauffent, d'une chambre propre à la mansarde, cuisine, dépense, chambre à resserrer, cave et bûcher. S'adresser à M. le ministre Stoll.
59. Des chambres meublées, avec la pension, si on le desire, chez M. Guillaume Depierre, rue du Temple-neuf.

60. Pour Noël, un logement au 2^e étage de la maison de la Voûte, composé de deux chambres, cuisine, chambre à resserrer. S'adr. à M. Meuron, charpentier.
61. Deux caves bien meublées et avinées, et deux pressoirs bien entrain, avec un petit caveau qui peut servir de bouteiller. — De plus, p. Noël, une petite écurie avec fenil. Le tout dans la maison Liechtenhan, rue de la Treille. S'adr. à la propriétaire.
62. Un grand galetas bien éclairé, dans la maison de M.^{me} Liechtenhan, derrière l'écurie du Raisin. S'adr. à Jean Wälty, locataire.
63. Pour Noël, une écurie p. huit chevaux, avec fenil et place p. le fumier. S'adr. à maître Rieser, près la grande boucherie.
64. Pour Noël, un logement à la Favarge, composé d'une chambre à fourneau, cabinet, cuisine, cave, écurie et place p. le foin; plus, un petit jardin et un petit verger, avec quelques arbres fruitiers. S'adr. à Berthoud-Bardet, vis-à-vis la Poste.
65. Un magasin qui peut servir de comptoir, ainsi qu'une boutique propre p. un détail d'épiceries. S'adr. au Sieur Fréd. Louis, à la Grand' rue. — Le même offre à vendre, deux uniformes et deux paires de pantalons.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

66. Une jeune fille munie de bons certificats, sachant coudre, raccommoder, tricoter, filer, etc. désirerait trouver une place de fille de chambre ou de fille d'enfants, p. se perfectionner dans la langue française. S'adr. chez Virchaux, maître boulanger, près la grande boucherie.
67. Une fille de bonnes mœurs, âgée de 20 ans, sachant coudre et faire un bon ordinaire, desire trouver de suite ou p. Noël une place de fille de chambre ou p. faire un petit ménage. S'adr. à M.^{me} Lambert-Curhod, à Boudry, ou à Vassetrot, bijoutier, à Neuchâtel.
68. On demande p. un canton suisse et français, une très-bonne cuisinière, qui soit à même, outre la cuisine des maîtres, de faire celle des domestiques; si elle entendait parfaitement son service, on ne serait point regardant p. le gage. S'adr. à M.^{me} Ferrin-Henfy, à Neuchâtel.

69. Un jeune homme du Pays-de-Vaud, âgé de 21 ans et muni de bons certificats, sachant soigner les chevaux, faire la cuisine et travailler aux terres, désirerait trouver une place. S'adr. au bureau d'avis.
70. On demande une domestique d'un âge mûr, qui sache faire la cuisine, coudre et tricoter, en état de soigner un ménage, et surtout attachée à son service. S'adr. au bureau d'avis.
71. Une jeune personne âgée de 23 ans, saine, très-bien portante et accouchée depuis 2 mois, desire trouver une place en qualité de nourrice. S'adr. au bureau d'avis.
72. On demande un berger. S'adr. à MM. les gouverneurs de la Commune de Corcelles et Cormondrèche.
73. Deux personnes mariées, du Pays, et dont on pourra avoir les meilleurs renseignements, désireraient trouver à desservir, p. Noël ou plutôt, un vendange de vin en ville. S'adr. au bureau d'avis.
74. On demande p. apprenti maréchal, un jeune homme robuste, intelligent et de bonnes mœurs, appartenant à d'honnêtes parens. S'adr. p. les conditions à Chs-Hi. Bon, maître maréchal, à Fontaines.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

75. On a perdu, Samedi soir 18 du courant, entre St. Blaise et Cressier, un manteau de soie noire ouaté; on prie la personne qui l'aura trouvé, de le rapporter chez M.^{me} Jacot à la pension à St. Blaise, ou à M.^{me} Biolley-Gross à Neuchâtel; on en sera reconnaissant.
76. Il s'est égaré, Lundi 6 du courant, au village de Fontainemelon, une jeune chienne de chasse, petite espèce, manteau noir et blanc, répondant au nom de Sifflaude. On prie la personne qui en pourra donner des indices, de les communiquer au propriétaire, M. Dl. Banguerel, audit Fontainemelon, qui récompensera honnêtement.
77. La personne qui, le 28 Août dernier, a perdu, sur la route de Neuchâtel à Fenin, une boîte contenant une chaîne en or, avec un petit médaillon et une bague, peut les réclamer en s'adressant au bureau d'avis et en désignant plus-particulièrement les susdits objets.

78. La personne qui, le lendemain de la dernière foire de Neuchâtel, a déposé un paquet sur le char du messenger de Bevaix, est invitée à le réclamer chez le sautier dudit lieu, en désignant suffisamment le contenu du paquet.
79. On a trouvé, le 28 Août, sur la route d'Auvernier à Colombier, une gibecière en taffetas noir et fermoire en acier. S'adr. à D.-H. Perrenoud, à Peseux.

AVIS DIVERS.

80. On informe le public, que le tirage de la 4^e classe 57^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 8 Oct.^{bre} proch.ⁿ S'adr. p. échanger les billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
81. On demande un sous-maitre p. un pensionnat du canton. S'adr. à M.^{me} veuve Perret, sur la Place à Neuchâtel.
82. M.^{me} Perret-Verdan désirerait associer aux leçons latines que prend son fils, un jeune homme qui fût encore aux élémens de cette langue. Sa demeure est chez M. Jeanjaquet oncle, rue des Moulins.
83. Deux jeunes gens de ce pays, appartenant à une honnête famille, et sur la moralité desquels on peut compter, âgés, l'un de 20 ans et l'autre de 24 ans, qui tous deux ont fait des études classiques, desirent se placer dans ce pays ou dans l'étranger, comme instituteurs dans des établissemens publics d'éducation, de pensionnats, de maisons particulières, ou enfin écrivains dans quelques bureaux. S'adr. au bureau d'avis.
84. La régence de la Brévine ayant été déclarée vacante, l'examen pour la repourvue de ce poste aura lieu le 4 Octobre prochain, dans la maison de Commune, à 9 heures du matin. Les personnes qui pourraient y avoir des vues, devront faire connaître leurs intentions à M. Berthoud, pasteur du lieu, et lui remettre leurs certificats. Cette place astreint aux fonctions ordinaires des régens de campagne; le salaire se compose d'une pension fixe de 16 louis, d'un casuel qui peut s'élever de 5 à 6 louis, d'un logement et d'une portion de jardin: il y a 5 semaines de vacances. NB. Si le régent nommé était un homme d'un talent distingué, il pourrait compter, outre son fixe, sur une augmentation volontaire de la part de plusieurs particuliers. On ne promet aucune indemnité aux aspirans.

85. L'ouvrier italien qui a travaillé dans la maison de M.^{me} Lianna, à Auvernier, dans le courant de Septembre 1823, et qui dès-lors n'a pas reparu, est prévenu par la voie de cette feuille, que tous les outils qu'il a déposés chez cette Dame, seront remis à l'Autorité, passé le 10 Octobre prochain, si, d'ici à cette époque, il ne vient pas les réclamer. — Dans la même maison, à vendre ou à échanger contre des chaises, quatre escabelles de comptoir se mouvant à vis; et, à très-bas prix, trois lampes en fer-blanc à reverbères p. horloger.
86. Les personnes qui, p. ces vendanges, auraient occasion d'un charetier, avec un bon cheval et char, pourront s'adresser à Peseux, à David Duvoisin, marchand de fromage. — Le même offre de bon fromage maigre à 6 cr. la livre, de sa cave, ruelle des Poteaux, à Neuchâtel.
87. Une personne qui a des caves de la contenance d'environ 50 bosses, avec un pressoir et tous les ustensiles nécessaires pour l'encavage, désirerait trouver un associé. Elle se chargerait de faire confectionner les vins, de tenir les écritures, et proposerait des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.
88. Marie-Marguerite Graff, ci-devant servante chez feu George-Rod. Jornod, établi à Auvernier, à l'honneur d'informer le public qu'elle continue à faire des bandages élastiques de la meilleure qualité et parfaitement fabriqués, que l'on peut supporter au travail sans faire aucun mal au corps, et qui tiennent en respect toutes hernies et descentes. Elle satisfera toutes les personnes qui voudront s'y confier, tant par la modicité de ses prix, que par la bonne qualité de ses bandages, en ayant beaucoup d'égards p. les personnes pauvres. Celles qui ne pourront pas se rendre chez elle à Auvernier, n'auront qu'à lui adresser franco la mesure du tour du corps en indiquant le côté affecté; elle s'empresera de leur faire tenir les bandages nécessaires.
89. Un jeune homme d'environ 20 ans, qui doit se rendre à Londres en passant par Paris, désirerait avoir compagnie pour faire le voyage; il partirait dans trois semaines environ. S'adr. à MM. Jeanjaquet frères.

A vendre au Bureau d'avis:

Ordonnance de police pour prévenir et arrêter les incendies.

POUDRE ODORANTE,

propriété de M. LAEYSON, Américain.

Cette poudre, dont l'odeur rétablit la vue la plus affaiblie, se vend chez le soussigné, en vertu d'un brevet de S. M. le Roi, et d'une autorisation spéciale de S. Ex. le Ministre de l'Intérieur, délivrés sur le rapport de la faculté de médecine de Paris. Les fioles sont de 3 fr. de France effectifs, ou 21 batz, et il y en a des doubles p. les personnes avancées en âge et p. celles qui ont presque entièrement perdu la vue, à 6 fr. de France effectifs, ou 42 batz: ces dernières fioles, également bonnes p. s'en servir à tout âge, ont une odeur plus forte et plus durable. Avec chaque fiole on reçoit un prospectus qui enseigne la manière de se servir de cette poudre. (On est prié d'affranchir les lettres et l'argent.) *Christophe Bourcard-Iselin,*

n^o 1640, à Basle,

seul dépositaire et fournisseur p. la Suisse,

Extrait d'une lettre adressée au Sieur Christophe Bourcard-Iselin fils, n^o 1640 à Bâle, par Madame W. Aust, épouse du pharmacien de la cour, à Dillenbourg, duché de Nassau, en date du 23 Avril 1824:

„ Je vous prévins, Monsieur, que depuis sept semaines que je me sers de la Poudre odorante de M. Laeyson, que vous m'aviez envoyée, j'en sens les suites les plus satisfaisantes. Déjà dans la première huitaine, j'étais à même de me débarrasser de mes lunettes, dont j'étais obligée de me servir depuis six ans; et aujourd'hui j'enfile à la lumière l'aiguille la plus fine, et je lis les caractères les plus petits, ce qu'auparavant je ne pouvais faire au jour le plus clair sans l'aide de mes lunettes. Recevez, Monsieur, etc. etc. etc.

sig. W. AUST, pharmacienne de la cour.

NB. L'éditeur de cette feuille continue à se charger des commissions p. faire venir de cette poudre.

TAXE DU PAIN, des le 2 Août 1824.

Le pain mi-blanc	à 4 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc	à 5 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces.	
Celui d'un batz	9 5/8 „
Celui de six creutzers	17 „

TAXE DES VIANDES, des le 2 Août 1824. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 1/2 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 7 1/2 cr.	Le mouton à 8 cr.

De l'Imprimerie de C.-H. WOLFKATH.